



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de la culture et de l'éducation*

---

**2010/2211(INI)**

25.2.2011

## **PROJET D'AVIS**

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013

sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013  
(2010/2211(INI))

Rapporteur pour avis: Cătălin Sorin Ivan

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

### **Structure et durée du cadre financier pluriannuel (CFP)**

1. observe que l'existence de petites rubriques, telles que la rubrique 3b de l'actuel CFP, entrave la réaffectation des fonds entre les programmes; engage à supprimer les petites rubriques et les sous-rubriques dans le prochain CFP;
2. souligne qu'il importe de trouver un juste équilibre entre la prévisibilité et la flexibilité des dépenses pluriannuelles; estime qu'une période de programmation financière pluriannuelle de sept ans permettrait d'y parvenir; est d'avis qu'un CFP sur une durée de dix ans (cinq ans + cinq ans) pourrait également convenir, à condition de l'assortir d'un réexamen approfondi à mi-parcours auquel serait pleinement associé le Parlement;

### **Valeur ajoutée européenne: vue d'ensemble**

3. souligne que les programmes de financement dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, des médias et de la culture créent une valeur ajoutée européenne grâce à la mise en commun des ressources et à l'amélioration de la coopération; observe qu'ils sont bien adaptés aux besoins des secteurs concernés, qu'ils connaissent un taux d'exécution élevé et qu'ils produisent des effets visibles de levier et d'entraînement;
4. rappelle que l'un des cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020 est de ramener le taux d'abandon scolaire à moins de 10 % et de faire passer à 40 % au moins la part des jeunes générations qui obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur; souligne que l'éducation, la formation et la mobilité des jeunes sont des éléments essentiels en vue de créer et de préserver des emplois comme de réduire la pauvreté, et qu'elles sont donc fondamentales tant pour la relance à court terme de l'Europe que pour sa croissance et sa productivité à long terme; estime que les programmes européens jouent un rôle important pour conduire les politiques nationales dans la direction arrêtée au niveau intergouvernemental et vers les objectifs de la stratégie Europe 2020; rappelle que les initiatives des politiques de l'Union ont contribué à moderniser dans les États membres les politiques et les institutions d'éducation et de formation;
5. souligne l'importance des secteurs de la culture, de la création et des médias dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'emploi, de productivité et de cohésion sociale; note que, au-delà de leur contribution directe au PIB, ces branches d'activité ont un effet d'entraînement positif sur d'autres secteurs de l'économie tels que le tourisme et les technologies numériques; estime que les initiatives politiques et les programmes de l'Union dans ces domaines ont une "valeur ajoutée européenne" qui peut être démontrée;

### **Valeur ajoutée européenne: détail des programmes**

### *Éducation et formation tout au long de la vie*

6. observe que le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie permet des économies d'échelle incontestables en mettant en place des dispositifs de mobilité au niveau européen et en mettant à profit les synergies; relève que les États membres ne seraient pas en mesure de financer des actions similaires sans aide extérieure et que le programme permet donc à tous les citoyens européens de profiter de la mobilité à des fins d'apprentissage;
7. constate que le programme Erasmus, sous-ensemble de ce programme, connaît un taux d'exécution de près de 100 %; rappelle qu'il est dûment établi qu'Erasmus facilite les études à l'étranger et contribue de ce fait à améliorer sensiblement les perspectives ultérieures d'emploi;
8. fait observer que les sous-programmes Comenius, Leonardo da Vinci et Grundtvig favorisent les partenariats et les échanges de bonnes pratiques à travers l'Europe et aident ainsi les éducateurs et les apprenants à acquérir de nouvelles compétences; reconnaît que ces programmes confèrent ainsi à l'enseignement scolaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle une meilleure compréhension de la diversité culturelle et linguistique, et qu'ils élargissent le socle européen des compétences; prend note du succès du programme Erasmus Mundus (2009-2013) dans la création de partenariats avec des universités de pays tiers et dans la mise en valeur des spécificités de l'enseignement supérieur européen;

### *Culture 2007*

9. observe que le programme Culture 2007 joue un rôle fondamental en soutenant la coopération transfrontalière dans le domaine culturel, en levant les obstacles à la mobilité et en encourageant la diversité culturelle et linguistique de l'Europe; rappelle son effet d'entraînement notable sur le plan économique;

### *Jeunesse en action*

10. rappelle que le traité de Lisbonne encourage la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe; est d'avis que le programme "Jeunesse en action" y contribue et vient renforcer la stratégie renouvelée en faveur de la jeunesse (2010-2018);

### *L'Europe pour les citoyens*

11. rappelle que le programme "L'Europe pour les citoyens" soutient la participation civique européenne au moyen de projets de coopération transnationale (tels que les jumelages de villes) et contribue ainsi au développement d'une citoyenneté européenne active;

### *MEDIA*

12. souligne l'importance du rôle joué par les programmes MEDIA et MEDIA Mundus dans le renforcement de la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne; note en particulier que, depuis que des mécanismes nationaux de soutien s'appliquent principalement à la phase de production, ces programmes ont apporté la preuve d'une

importante valeur ajoutée européenne en subventionnant la diffusion transfrontalière (et même mondiale) des œuvres audiovisuelles européennes;

*Futurs programmes dans le domaine du sport*

13. souligne l'importance du sport pour la santé, la croissance économique et l'emploi, le tourisme et l'inclusion sociale, et rappelle que l'article 165 du traité FUE donne à l'Union de nouvelles compétences dans ce domaine; accueille favorablement la communication de la Commission intitulée "Développer la dimension européenne du sport", comme une première étape dans l'évaluation de la valeur ajoutée du sport et l'observation des dimensions sociétale, économique et organisationnelle du sport;

**Conséquences budgétaires**

14. observe que les programmes européens dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, des médias et de la culture sont efficaces en ce sens qu'ils bénéficient de taux d'exécution élevés et génèrent une réelle valeur ajoutée européenne; estime qu'il y a lieu d'augmenter les ressources qui leur sont consacrées; souligne qu'il importe que l'affectation de ressources soit plus étroitement liée au taux d'utilisation;
15. demande une enveloppe financière adéquate pour un programme ambitieux dans le domaine du sport, conformément aux nouvelles compétences de l'Union dans ce domaine;
16. souligne l'importance d'optimiser les synergies et les effets multiplicateurs entre les différentes parties du budget, et notamment entre les dépenses structurelles, d'une part, et, d'autre part, les projets en matière de culture, de jeunesse et d'éducation et formation tout au long de la vie.